

CERCLE DU MARAIS – LES SIX HEURES DE NATATION

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Les six heures de natation est un événement caritatif, festif et sportif organisé par le Cercle du Marais chaque année au profit d'associations qui luttent contre le VIH/Sida. Le principe est simple : nager en relais ou en individuel sur la plus longue distance, pendant six heures. Afin que tout se passe le mieux possible pour l'ensemble des participant-es, quelques règles de bonne conduite doivent être respectées. Tout manquement flagrant et répété pourra être sanctionné par nos bénévoles modérateur-trices.

Considérations générales

1. Le règlement habituel de la piscine Yvonne Godard (affiché dans le hall) s'applique bien évidemment, et en particulier le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (port des chaussures interdit, douche savonnée et pédiluve obligatoires, bonnet obligatoire – fourni par le Cercle, interdiction de manger en dehors de la zone clairement identifiée). En outre, prière d'apporter le moins d'affaires possible au bord du bassin : des casiers sont à votre disposition ; prévoir une pièce d'un euro pour les verrouiller.
2. Les six heures de natation est un événement inclusif ; aucune forme de discrimination ne sera tolérée : lgbt-phobies, sérophobie, grossophobie, sexisme, racisme, âgisme, validisme... Chacun-e choisit les toilettes/douches/vestiaires qui lui conviennent le mieux en fonction du genre auquel iel s'identifie.
3. Tout comportement à caractère sexuel, inapproprié ou allant à l'encontre du consentement d'un-e participant-e est strictement interdit.

Comportement dans le bassin de nage

4. Les six heures de natation est un événement qui rassemble de très nombreuses personnes, qu'elles soient plus ou moins bonnes nageuses. Lors de l'inscription, Le Cercle vous demande d'indiquer au plus juste votre niveau afin de permettre la meilleure répartition possible au sein des différentes lignes d'eau. Pour les équipes dont les membres sont de niveaux différents, **le niveau le plus faible sera pris en compte** et il vous faudra alors respecter les consignes de la ligne attribuée.
5. Les plongeurs sont strictement interdits. Les dépassements au sein d'une ligne d'eau sont en revanche autorisés mais en mettant tout en œuvre pour ne pas gêner les autres nageur-euses et en respectant la sécurité et l'intégrité de chacun-e. Ainsi, il est formellement interdit de tirer sur la jambe de la personne devant soi ou de donner des coups de coude au passage. Selon la gravité et la fréquence des faits constatés, et après un premier rappel à l'ordre par les médiateur-trices, des sanctions pouvant aller du retrait

d'un nombre de longueurs à la disqualification de la personne concernée pourront être prononcées par les membres de l'organisation du Cercle du Marais.

6. Réciproquement, en cas de dépassement par une personne plus rapide, tout comportement visant à l'en empêcher volontairement est à proscrire : nage au milieu de la ligne, départ du mur "au nez" du/de la participant·e alors qu'il nage plus vite que vous...

Comportement hors du bassin de nage

7. Afin de réduire le risque d'accidents, les bousculades volontaires ou courses aux abords de la piscine sont interdites.
8. Les personnes assistant aux six heures en tant que "public" doivent également respecter l'ensemble des consignes et ne pas entraver les déplacements des nageur·euses aux abords des bassins.
9. De la même façon, il convient de respecter le personnel de la piscine, les maître-nageurs, les artistes (drag queen, sirènes, tritons...), les bénévoles et les autres invité·es. Tout manquement sera passible des mêmes sanctions que les comportements inappropriés dans le bassin de nage pour les équipes concernées.